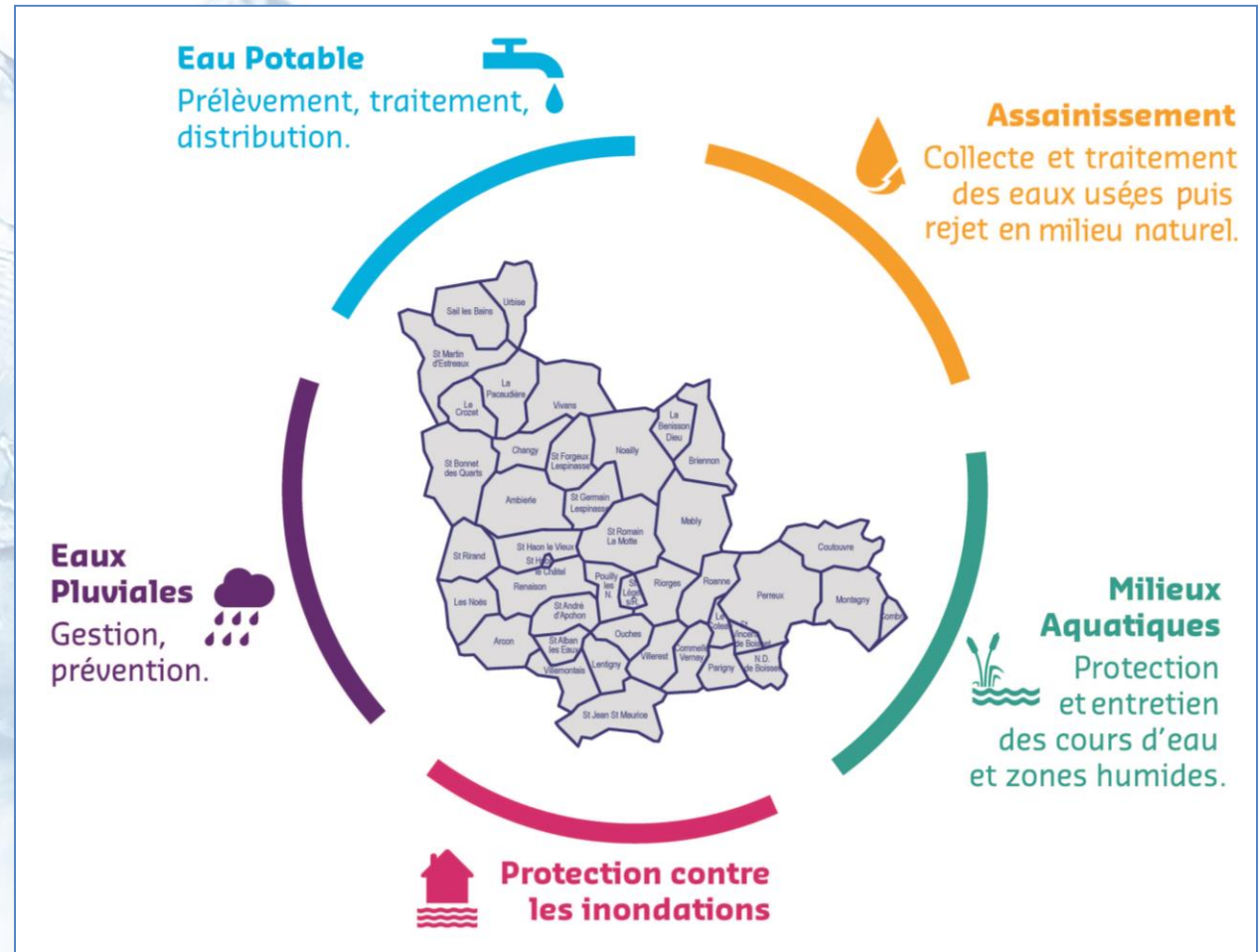


Mission de Roannaise de l'Eau

**« Répondre aux besoins en eau des populations
et des acteurs économiques
en assurant la préservation des ressources
et la gestion du cycle de l'eau,
dans une perspective de développement durable
au sein d'un territoire cohérent. »**

La diversité des compétences, la force d'un territoire

Roannaise de l'Eau est
l'un des rares syndicats
en France à intervenir sur
l'ensemble du cycle de l'eau



42 communes - 728 km² - 106 563 habitants

EAU POTABLE

23 944 abonnés

4 908 952 m³ vendus en 2014

2 barrages, capacité 10 600 000 m³

1 usine de traitement, capacité 40 000 m³/j

594 km de canalisations



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

30 100 abonnés

5 338 095 m³ facturés en 2014

37 stations d'épuration, dont une de 142 000 E/hab

333 km de réseau unitaire

350 km de réseau eaux usées

Boues valorisées à 100%



EAUX PLUVIALES

194 km de réseau

16 bassins de stockage



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

5 121 installations recensées

410 visites et 61 vidanges réalisées en 2014

PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Exploitation du barrage de l'Oudan



MILIEUX AQUATIQUES

1 contrat de rivières
pour les rivières Renaison,
Teyssonne, Oudan et Maltaverne

280 km de cours d'eau



Exercice des compétences

Roannaise de l'Eau exerce les compétences :

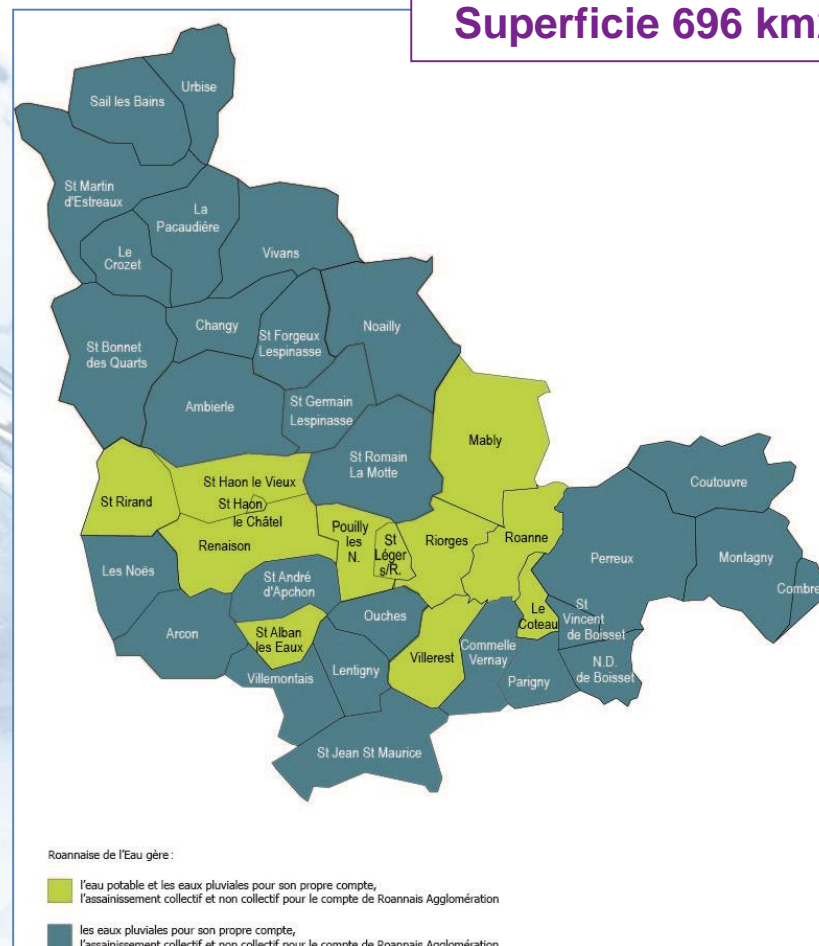
➔ Pour son propre compte :

- production, transport et distribution d'eau potable
- collecte, traitement et évacuation des eaux pluviales

➔ Pour le compte de Roannais Agglomération :

- collecte, traitement et évacuation des eaux usées
- contrôle et entretien des installations d'assainissement non collectif

104 382 habitants
Superficie 696 km²



Principales données financières

Chiffre d'affaires 2014 : 15 024 825 €

Montant des investissements 2014 : 8 115 399 €

Charges de fonctionnement 2014 : 17 059 102 €

Nos Tarifs 2015

Eau 1,06 €HT/m³

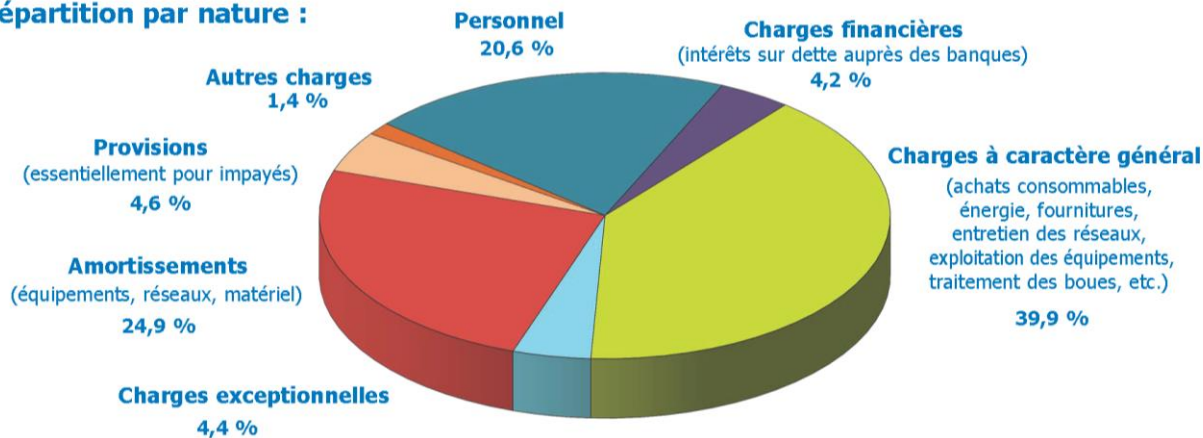
Assainissement collectif 0,98 €HT/m³

Prix du m³ sur la base d'une consommation de 120 m³/an (eau et assainissement) :

3,47 €TTC

**2,75 €HT
(non comprises taxes
Agence de l'Eau et TVA)**

Répartition par nature :





Eaux pluviales

- **Démarche en cours depuis décembre 2014**
- **40 communes, schéma directeur de gestion des eaux pluviales et dossier d'enquête publique par commune, Bureau d'études ARTELIA pour 68 000 €**
- **Trois phases : état des lieux – étude quantitative – zonage**
- **Classement en 2 zones : sensibles (les agglomérations essentiellement) – peu sensibles**
- **Selon le timing : intégration directe dans les PLU ou via une modification simplifiée**

Zonage eaux pluviales

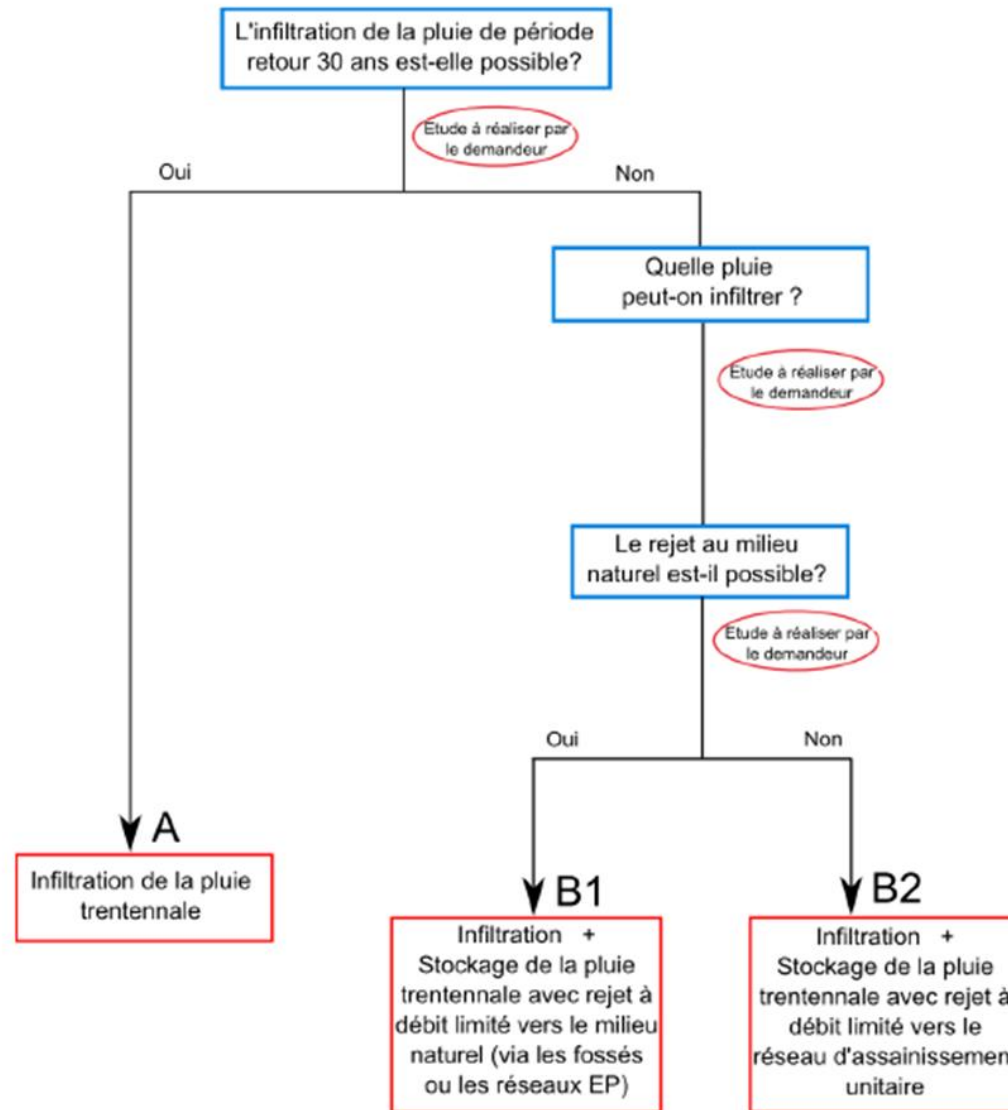


Fig. 7. Principes de gestion des eaux pluviales en zones sensibles sur le territoire de Roannaise de l'Eau

- **La gestion des Eaux Pluviales se fera dès le 1^{er} m² imperméabilisé**
- **Pour les agrandissements au-delà de 20 m², il faudra proposer une gestion des eaux pluviales de toute la parcelle (même sur les surfaces existantes)**



- **Pour faciliter le choix du pétitionnaire et la validation des dossiers, Roannaise de l'Eau rédigera une trame avec les informations minimums nécessaires dans l'étude.**
- **Mettre en place un dimensionnement avec des valeurs « forfait » pour éviter l'étude à la parcelle.**
- **Etudier la possibilité de proposer de commander son étude eaux pluviales à Roannaise de l'Eau qui pourrait gérer un MBC.**
- **Le plus efficace serait de prendre le problème à la source et d'imperméabiliser les parcelles le moins possible, la mise en œuvre dans les PLU d'un coefficient maximal d'imperméabilisation est possible, mais il reste difficile à faire accepter.**

Constat : système d'assainissement qui ne traite que 80 à 85 % des volumes collectés

Première approche (SDA) : réalisation de bassins de pollution :

- 2005 : 19 000 m³
- Révision en 2013 : 30 800 m³
- Estimation 2015 : 50 000 à plus de 100 000 m³...

Volonté politique : travailler sur le dé-raccordement et la dés-imperméabilisation

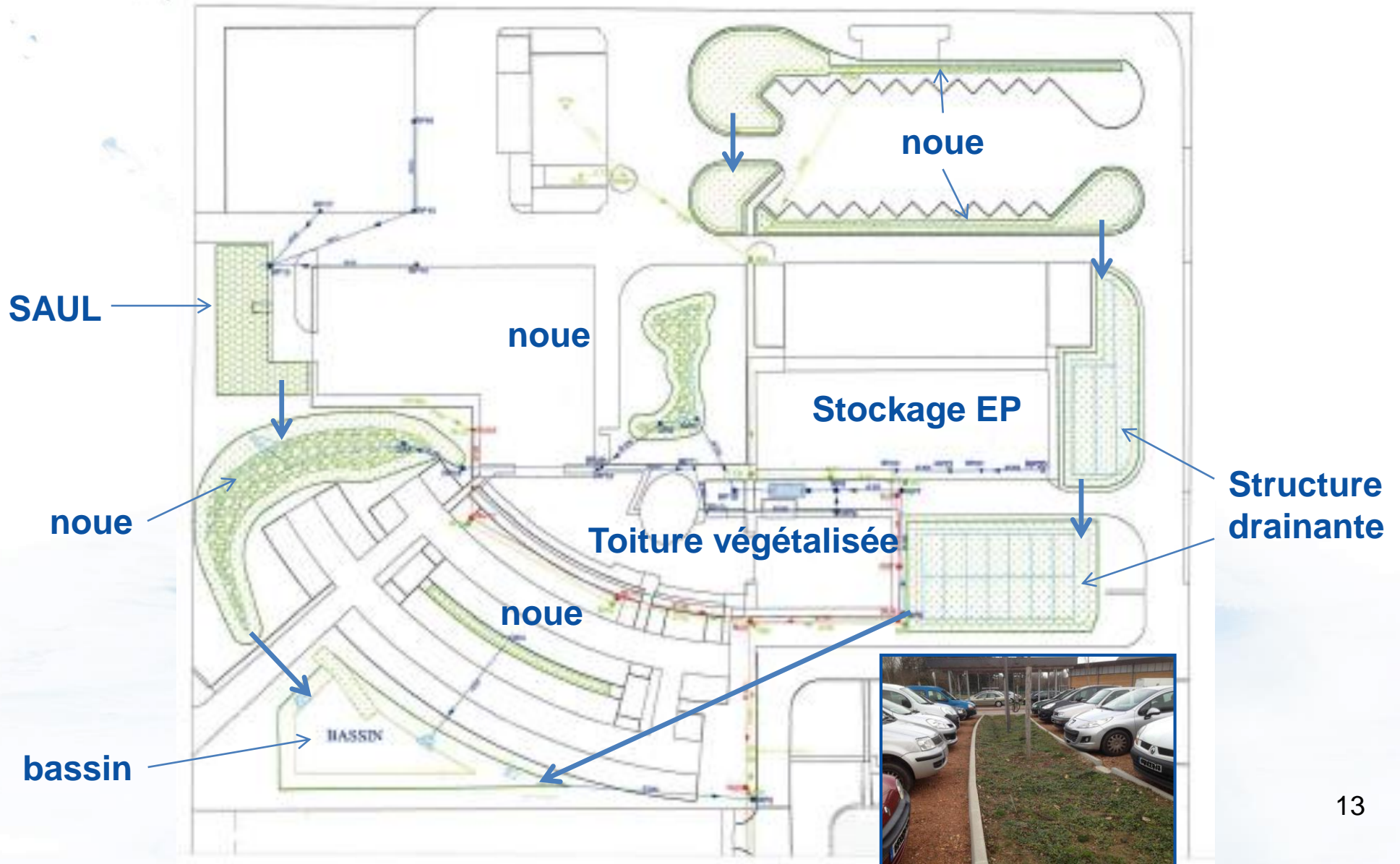


Quels outils pour cette nouvelle approche des Eaux Pluviales ?

objectif annuel : 150 000 m3/an			
système unitaire :		gain/m2 :	0,5 m3/an
système séparatif :		gain/m2 :	0,73 m3/an
ACTIONS	nb/an	gain	total
permis de construire neuf	50 U	200 m2/U	5 000
permis travaux	50	100	2 500
contrôle brchts existants, recherche ECP	100	100	5 000
analyse diag réseau existant	50	100	2 500
amélioration fonctionnement réseau-step			30 000
déconnexion domaine public	15 ha	10000 m2/ha	75 000
déconnexion domaine privé	5 ha	10000 m2/ha	25 000
mise en séparatif	2 ha	10000 m2/ha	14 600
			159 600



la gestion eaux pluviales du CTE



Prise de la compétence eaux pluviales par l'agglomération et transfert à notre syndicat de cette compétence : plus de financement direct par les communes (qui étaient adhérentes) donc plus d'incitation à limiter les ouvrages. plus d'outil pour le financement ni pour inciter à la dés-imperméabilisation. Reprise sur budget AC ?

Suivi sur le SIG des ouvrages publics en TA : problème de leur entretien (commune ? Syndicat ?), identification des corridors d'écoulement dans le SIG (Problème : quel outil pour leur maintien et entretien par les propriétaires ?).

Mise en place d'une équipe dédiée au contrôle de conformité des branchements.

Communication : conférence sur les eaux pluviales, création de fiches « eaux pluviales »
- cuve de rétention, noues, bassin, tranchée drainante, ...

Projet de charte communale pour la prise en compte des eaux pluviales dans les projets de réhabilitation d'équipements ou de voiries